

IDENTIFICATION

Secteur d'intervention	Chantier	Superficie (ha)
22192-1000-POIS	POISSON	16,30
Total :		16,30

No prescription	05151-22192
Version	1
Unité compilation	22192
Territoire	05151
Provenance	DICA

DIAGNOSTIC

Description dendrométrique

Année d'inventaire 2022

Description	TOTAL	SEPM	THO	AUR	FI	FPT	FT			
Vol marchand brut (m3/ha)	178.19	110.7	1.9		48.66	13.48	3.45			
DHP moyen (cm)	20.3	20.2	37		18.7	35.1	25.8			
Volume tige (dm3)	224.9	194.1	612.9		255.6	709.5	363.2			
ST (m2/ha)	27.15	18.33	0.33		6.16	1.83	0.5			
CF (m2/ha)	0.67	0	0		0.17	0.33	0.17			
CFC (m2/ha)	0.5	0.17	0		0	0.33	0			
Nbr tiges/ha	792.3	570.3	3.1		190.4	19	9.5			
Nb semenciers	0	0	0		0	0	0			

Régénération

Essences	Dénombrement (tig/ha)		Coefficient de distribution (%)		
	Basse régénération	Gaules	Basse régénération	Gaules	Total
BOJ	0	0	6,6	1,6	8,3
BOP	0	0	0	1,6	1,6
EPR	0	0	8,3	5	13,3
ERR	0	0	10	10	16,6
ERS	0	0	13,3	6,6	15
HEG	0	0	1,6	0	1,6
PET	0	0	11,6	3,3	15
SAB	0	0	50	18,3	56,6

Remarques

Peuplement mixte dominé par le sapin en perdition. CPRS. Nombreux cours d'eau présents. Régénération naturelle établie et diversifiée (STO = 75%), avec présence de BOJ, EPR et ERS. Laisser croître et évaluer la possibilité de dégager les essences désirées.

PRESCRIPTION SYLVICOLE

Traitement prescrit	CPRS_U-ILOT	Composition visée	RTFT
Patron de récolte	U	Année d'intervention	20232024
Mode d'application	ILOT	Gradient d'intensité	De base
Code RATF	CPRSILOT		

Numéro de la directive de martelage

Scénario prévu CPRS_102

Volume brut récolté estimé (m3/ha) :	Total	SEPM	THO	AUR	FI	FPT	FT			
	160.38	99.63	1.71		43.8	12.13	3.11			

Critère à respecter

Prélèvement - cible

%	
95,00	
Min	Max
90,00	100,00

ST prélevée (m2/ha)	
25,79	
Min	Max
24,44	27,15

ST résiduelle (m2/ha)	
1,36	
Min	Max
2,71	0,00

Prélèvement - CF

%	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST prélevée (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
0,67	
Min	Max
0,67	0,67

Prélèvement - CFC

%	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST prélevée (m2/ha)	
0,00	
Min	Max
0,00	0,00

ST résiduelle (m2/ha)	
0,50	
Min	Max
0,50	0,50

COPIE de TRAVAIL

PRESCRIPTION SYLVICOLE (suite)

Ordre de prélèvement :

Ordre	Essence ou groupe d'essence	Classe de DHP récolté	Diam. min util	Autres (vigueur, etc.)	Remarque
1	Toutes	14 et +			Sauf ilots

Modalités de récolte

Nombre de semencier cible :	Cible (ti/ha)	min	max
	0,00	0,00	0,00

Caractéristiques des trouées :	Dimension (m2)	min	max
	0,00	0,00	0,00

Nombre / ha	min	max
	0,00	0,00

Sentier de débardage :	Sans restriction	x				
	Espacement (m)	0,00	min	0,00	max	0,00
	Largeur maximale (m)	0,00	min	0,00	max	0,00

Régénération :	Taux de protection (%)	min	80,00	max	100,00
----------------	------------------------	-----	-------	-----	--------

Procédé de récolte :	Sans restriction	x	Disposition des résidus de façonnage :	Sans restriction	S/O
	Bois court	S/O		Sur le terrain	x
	Tronc entier	S/O		Dans les sentiers	S/O
	Arbre entier	S/O		Dans les trouées	S/O
				À la souche	S/O
		En bordure de chemin	S/O		

Période de récolte :		(début) à		(fin)	Sans restriction	x
----------------------	--	-----------	--	-------	------------------	---

Caractéristique des bandes récoltées :	Largeur des bandes entièrement récoltées (m)	min	0,00	max	0,00
	Largeur des bandes partiellement récoltées (m)	min	0,00	max	0,00
	Largeur des bandes non récoltées (m)	min	0,00	max	0,00
	Orientation des bandes	S/O			

Autres critères

Critères d'évaluation	Indicateur	Méthode de mesure	Cible (seuil, intervalle)	Remarque
Dimension des ilots	Superficie	Visite de chantier et géomatique	Min 500 m2	
Respect de l'ordre de priorité	Diamètre / essences récoltées	PE après coupe	± 5%	
Superficie totale des ilots	% du SI	Géomatique	Minimum 5%	

Numéro de VOIC :		

Directives particulières relatives aux opérations de récolte et informations additionnelles

Attention à la régénération en place.

Coupe avec rétention par ilot. La superficie des ilots doit représenter au moins 5% du SI. Les ilots doivent avoir une superficie entre 500 m2 et 1 ha. Ne pas circuler ni prélever de tige dans les ilots.

Préserver les chicots sur pieds non dangereux. Protéger les arbres identifiés d'un F (faunique). Possibilité de maintenir des semenciers de BOJ, THO ou autre pour protéger régénération.

Si possible, réaliser à l'automne. Mettre les résidus en bordure des sentiers si bonne portance (objectif de travailler le sol pour le BOJ).

Remarques

--

RESPECT DES MESURES D'HARMONISATION

L'exécutant doit respecter les mesures d'harmonisation identifiées aux résultats référentialisés R21.0, R42.0 et R176.0

RESPECT DES AUTRES OBJECTIFS

Numéro de mesure	Critères d'évaluation	Indicateur	Méthode de mesure	Cible (seuil, intervalle)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

--

FICHIERS COMPLÉMENTAIRES

--

ATTESTATION ET SIGNATURE

L'analyse des résultats d'inventaire, ou de toute autre source d'information pertinente, la compilation des données et l'élaboration de la prescription sylvicole, y compris la directive opérationnelle et la directive de martelage, ont été réalisées sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Signature

Nom **Permis** **Date**

(À des fins de contraintes informatiques, la signature électronique apparaît au début du présent document)
A également contribué à l'élaboration de ce document, par l'apport de son expertise et de ses résultats

Nom **Permis** **Date**

Nom **Permis** **Date**

Éléments sous la responsabilité de ce ou ces dernier(s)

--

Cette prescription est valide jusqu'au (AAAA/MM/JJ)